

DEPARTEMENT Seine-et-Marne
ARRONDISSEMENT de Melun
CANTON de Saint-Fargeau-Ponthierry

COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
du 5 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le cinq avril, le Conseil d'Administration du C.C.A.S étant assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilles BATAIL, Président, conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du code de l'Action Sociale et des Familles,

**Date de la convocation : 22 mars 2024**

**Nombre de membres**

En exercice : 11  
Présents : 7  
Votants : 10

**Étaient présents**

Françoise FOUQUET, Alain MIRZA, Sylvie PAGES, François PETIN, Claudine PETIN, Marie-Odile HUET, Amelle STEIN.

**Personnes excusés avec pouvoir**

Gilles BATAIL ayant donné pouvoir à Françoise FOUQUET, Nadine LANGLOIS ayant donné pouvoir à Claudine PETIN, Bernard ZANCHETTA ayant donné pouvoir à François PETIN.

**Personne absente**

Sarah MACHROUH.

Secrétaire de Séance : Adeline MUDRY

**Objet : Approbation du Compte de Gestion - Exercice 2023  
CCAS-2024-008**

Pour	10
Contre	0
Abstention	0
Ne participe pas part au vote	0

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.123 à L.123-9 et R.123-1 et suivants,

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence de pour l'approbation du Compte de Gestion tenu par Monsieur FLEURY, Administrateur des Finances Publiques Adjoint,

Après s'être fait présenter les résultats du budget unique de l'exercice 2023 et les décisions

modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par l'Administrateur des finances publiques adjoint, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que l'Administrateur des finances publiques adjoint a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré,

#### **Le Conseil d'Administration DECIDE A LA MAJORITE**

Pour	10
Contre	0
Abstention	0
Ne participe pas part au vote	0

#### **DECLARE**

**ARTICLE 1 :** Que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par l'administrateur des finances publiques adjoint, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**ARTICLE 2 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

**Acte rendu exécutoire**  
**Après envoi en Préfecture le : 11/04/2024**  
**Et publication le : 11/04/2024**

Accusé de réception en préfecture  
077-217701523-20240405-14283-DE-1-1  
Date de télétransmission : 11 avril 2024  
Date de réception préfecture : 11 avril 2024

Ainsi fait et délibéré,  
Pour extrait conforme,  
Le 9 avril 2024

Le Président,

Gilles BATTAIL



Pour le Président et par délégation de signature,  
La Vice-Présidente du CCAS  
Françoise FOUQUET

Conseil du CCAS du vendredi 5 avril 2024  
Délibération n° CCAS-2024-008

Accusé de réception en préfecture  
077-217701523-20240405-14283-DE-1-1  
Date de télétransmission : 11 avril 2024  
Date de réception préfecture : 11 avril 2024

3